

Compte-rendu

Séance du 27 février 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-sept février à 14 heures, le Conseil Municipal de Taussac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Raymond CAYZAC.

Date de convocation : 15 février 2021

Etaient présents : AMBLARD Jean-Pierre, AUSTRUY Serge, BELARD Catherine, BERTHOU Jean-Pierre, CAYZAC Jean Raymond, CHAPELLE Julien, DEJOU Valérie, FONTANGE Daniel, GAILLAC Nadège, GALTIER Philippe, MERCADIER Michel, PLANCHARD Christine, VINCENT Pascale.

Absents excusés :

M. Alain SIOZADE a donné pouvoir à M. Michel MERCADIER
M. Michel TARRISSE

Madame DEJOU Valérie, a été élue secrétaire de séance.

➤ **Etude d'attractivité de la Communauté de Communes Aubrac, Carladès et Viadène.**

Mme TUAILLON Fannie a fait une présentation de l'étude d'attractivité territoriale de la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène.

Call Commission Attractivité ACV du 21/01/2021

Présentation de la commission attractivité

Partager un même socle de connaissance en définissant un cadre d'intervention et une feuille de route tracée le 11/09/20.

La commission : un espace de travail collectif à mobiliser

- Propose des orientations
- Analyse les possibilités financiers, humains, techniques
- Projette les évaluations

Bilan de l'attractivité :

- Le territoire qui perd de la population
- Un enjeu 11000 habitants en 2030 / PLUI

Evolution par commune 2008-2018

Commune	Population municipale Recensement 2008	Population municipale Recensement 2018	Variation 2008 / 2018
2 Argenson-Aubrac	795	623	-23,1%
3 Brommat	712	628	-12,1%
4 Carladès	485	340	-30,1%
5 Cavilhac	302	307	+1,7%
6 Cassaniouba	123	128	+4,1%
7 Lantzen d'Aubrac	281	299	+6,4%
8 Carladez	747	737	-1,3%
9 Figeac-la-Capelle	302	225	-25,5%
0 Huzarès	203	265	+30,5%
1 Lacroix-Barrie	697	619	-11,2%
2 Lagast	299	238	-20,4%
3 Marçay	254	219	-13,8%
4 Montcussac	202	214	+5,9%
5 Mur-de-Barres	603	522	-13,4%
6 Naves	312	218	-30,1%
7 Saint-Amand-de-Cluses	223	244	+9,4%
8 Saint-Chély-d'Aubrac	545	513	-5,9%
9 Saint-Symphorien-de-Thévetac	276	229	-17,0%
0 Saint-Jean-de-Montagnac	223	242	+8,5%
1 Taussac	482	523	+8,5%
2 Théronde	421	407	-3,3%
3 Total	10873	10143	-6,7%

➡ Relative inquiétude sur les collèges et l'enseignement -> équilibre fragile

- **Les aides à l'habitat**

OC'TÉHA assiste les propriétaires pour le montage des dossiers de demande de subvention pour l'amélioration des logements des propriétaires occupants et bailleurs (éradication de l'habitat insalubre, adaptation du logement au handicap, lutte contre la précarité énergétique, réhabilitation des logements locatifs).

- **Nouveaux arrivants**

La Mairie met à votre disposition une pochette d'accueil contenant des infos pratiques, que vous pouvez retirer au secrétariat.

Cette pochette est une initiative de : Communauté de Commune Aubrac, Carladès et Viadène.

- **Groupement forestier du bout de la côte**

M. CHAMBON Antoine, gérant du Groupement forestier du bout de la Côte, vient informer le conseil municipal de l'offre de rachat du groupement forestier.

Jean ROUX, est gérant de la société FORET INVESTISSEMENT à Clermont-Ferrand, il serait intéressé à acquérir ce groupement.

Ce groupement a une contenance de 190 ha dont 47 % à la Safer.

La Commission syndicale de la Commune est composée de 4 % du nombre de part « Salesse, La Raygasse et du C.C.A.S », pour un montant estimé \simeq 14.000 €.

Actuellement, il y a environ 90 % des actionnaires souhaitent vendre leurs parts.

Le conseil municipal demande à M. le Maire de prendre plus de renseignement auprès de la Safer et l'éventuelle destination de ces terrains.

- **Approbation du compte-rendu du 17 décembre 2020**

OBJET : Approbation du rapport 2020 de la CLECT

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Aubrac et Carladez est en Fiscalité Professionnelle Unique. Ce régime fiscal impose la mise en place d'attributions de compensation avec les communes.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 21 décembre dernier et a acté du rapport de CLECT pour 2020.

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur ce rapport, qui doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 12-2016-11-02-003 du 02 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes de l'Argence, Aubrac-Laguiole, du Carladez et de la Viadène,

VU le rapport de la CLECT du 21 décembre 2020, notifié le 22 décembre 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, **décide** :

- 1) **d'approuver** le rapport de la CLECT en date du 21 décembre 2020,
- 2) **de notifier** la présente décision à la Communauté de Communes, après visa de la Préfecture,
- 3) **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

OBJET : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Départemental, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

VU l'avis du Comité Technique Départemental en date du 16 décembre 2020.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux à 100 % pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, concernant tous les grades de tous les cadres d'emplois, pour la durée de mandat.

Le Conseil Municipal,

ADOPTE : à l'unanimité des présents

La proposition ci-dessus.

OBJET : Désignation d'un représentant auprès du Groupement forestier du bout de la Côte.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il lui appartient de désigner un délégué auprès du Groupement forestier du bout de la Côte.

Après un vote du Conseil Municipal, est élu 1 délégué auprès du Groupement forestier du bout de la Côte comme suit :

M. Jean Raymond CAYZAC (Maire)

Adresse personnelle : **Le Bourg 12600 TAUSSAC**

Date de naissance : **16 août 1954**

Email : **raymond.cayzac@sfr.fr**

Profession : **Agriculteur**

OBJET : Dénomination et numérotage des voies de la commune

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des habitations faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique.

Monsieur le Maire indique que la réalisation de ce plan d'adressage peut être confiée à un prestataire ou réalisée en interne. Il indique également que le SMICA propose un accompagnement en la matière et qu'une rencontre a d'ores-et-déjà eu lieu le 04/01/2021.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L2121-29 du CGCT, « règle par ses délibérations, les affaires de la commune ».

En vertu de l'article L2213-28 du CGCT, « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la

commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Par la suite, le conseil municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage des voies.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de valider le principe général de dénomination et de numérotage des voies de la commune,
- d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies et notamment de retenir le SMICA pour aider la collectivité dans sa démarche

Le Conseil Municipal,

ADOpte : à l'unanimité des présents

Démarche d'adressage proposée par le SMICA.

OBJET		ACTEURS
Intérêts de l'adressage		SMICA
Présentation des grandes étapes du projet		SMICA
Définition du périmètre d'intervention pour devis préalable à la commande		
Rôles du Conseil Municipal : Délibération, Quel(s) élu(s) et/ou agent(s) va ou vont porter le projet ?		Élus
Bien penser à communiquer tout au long du projet vers sa population		Élus
Commande		Élus
Confirmation de la commande		SMICA + élus
Planification : définition des rôles de chacun		SMICA + élus
Elaboration du calendrier		SMICA + élus
Recensement de l'existant par la collectivité (support papier, cartes touristiques, plans du territoire)		Élus
Établir le constat via l'outil IGN de la BAN		SMICA
Recensement et synthèse de l'existant (Cadastre DGPIP, BDParcellaire, plans en interne, autres sources comme le SDIS)		SMICA
Report et impressions papier (plans à grande échelle)		SMICA
Identification et matérialisation des anomalies		SMICA + élus
Réflexions sur les qualifications et dénominations des voies (pertinence de la voie, sa numérotation)		SMICA + élus
En termes de dénomination, numérotation, confirmation du statut de la voie		SMICA

Repérage et préparation des voies nommées et dénommées		SMICA + élus
Délimitations précises des extrémités des voies et homogénéité entre terrain et plans		Élus
Voies à renuméroter (points adresse) - entrées de parcelles/bâtiments à numérotter, etc.		SMICA + élus
Établir la praticabilité et le type (Place, Rue, etc.)		SMICA + élus
Classement des voies et actions associées - dénomination, voies à rebaptiser, à numérotter, définir le type de numérotation -		SMICA + élus
Préparation d'un support papier pour le travail en commissions		
Travail des élus en commissions, participation/sondage éventuel auprès des administrés		Élus
La collectivité nous fait passer le travail réalisé en commission		
Numérisation des rues et numéros sur des couches SIG respectives pour restitution / impressions papier		SMICA
Soit par les élus via l'avis du Conseil municipal, par la commission ou réunion publique		Élus
Retour à l'étape 11 voire 10 si modification(s)*		
Mise à jour définitive sur SIG, remise des documents (plans, tableurs excel...) aux élus		SMICA
Délibération du Conseil municipal (liste des voies), Arrêté sur la numérotation...		Élus
Information des citoyens		Élus
Via une réunion publique et/ou site internet de la collectivité et/ou courriers personnalisés, bulletin municipal, certificats d'adresse, etc.)		Élus
Information des différents organismes		SMICA ou Élus
Envoi de fichiers numériques (ou saisie sur guichet adresse) à La Poste, l'IGN, la DGFIP, le SDIS, moteurs de navigation (GPS)...		SMICA ou Élus
Aide des publics fragiles pour changement d'adresse		
Faciliter les démarches administratives aux citoyens (personnes âgées...)		Secrétariat de Mairie
Positionnement de la signalétique sur plan grand format (SIG), aide pour (à) la procédure achat		SMICA + Élus
La procédure achat pourrait être un groupement de commande initié par le syndicat		
Réception des plaques et réalisation d'un plan de déploiement		Élus
Pose des plaques de voies (rues) et pose (ou distribution) des numéros (en régie, par les propriétaires...)		Élus

La Commission information et communication, représentée par M. Philippe GALTIER et les adjoints sont en charge de ce dossier.

OBJET : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

En fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil, le maire fixera le traitement comme suit :

- Si l'agent a une expérience professionnelle ou bien aucune expérience reconnue pour les fonctions à exercer : le traitement sera limité au premier échelon du grade correspondant à l'emploi concerné par le remplacement.

DECIDE : de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) - exercice 2021 - Création d'un chemin piétonnier.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune peut prétendre à une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour la création d'un chemin piétonnier.

La commune de Taussac, en tant que Maître d'ouvrage, souhaite mettre en sécurité la circulation piétonne entre la zone artisanale située sur la commune de Taussac en bordure des RD 904 et RD13 et l'entrée d'agglomération de Mur de Barrez.

Le coût total des travaux est estimé à **33.745,00 € Hors Taxe.**

Page 1/2

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	En € Hors Taxes
Travaux	33.745,00 €
TOTAL	

Recette	En €
Subvention Conseil Départemental (FAL) (40 %)	13.498,00 €
Fonds d'Etat (DETR) (30%)	10.123,50 €
Autofinancement (30%)	10.123,50 €
TOTAL	33.745,00 €

Les travaux seront réalisés à partir du 3^{ème} /4^{ème} trimestre 2021

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet, le devis et le plan de financement, et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches de demandes de subvention et la réalisation des travaux.

OBJET : Création d'un chemin piétonnier entre la zone artisanale située sur la commune de Taussac en bordure des RD 904 et RD13 et l'entrée d'agglomération de Mur de Barrez.

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier d'une subvention au titre du Fond d'Action Locale.

La commune de Taussac, en tant que Maître d'ouvrage, souhaite mettre en sécurité la circulation piétonne entre la zone artisanale située sur la commune de Taussac en bordure des RD 904 et RD13 et l'entrée d'agglomération de Mur de Barrez.

Le coût des travaux tel qu'établi s'élève à la somme de **33.745 € H.T.**

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit:

Dépenses	En € Hors Taxes
Travaux	33.745,00 €
TOTAL	
Recette	En €
Subvention Conseil Départemental (FAL, Fonds d'Action Locale) (40 %)	13.498,00 €
Fonds d'Etat (DETR) (30%)	10.123,50 €
Autofinancement (30%)	10.123,50 €
TOTAL	33.745,00 €

Les travaux seront réalisés à partir du 3^{ème} /4^{ème} trimestre 2021

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce projet, le devis et le plan de financement pour les aménagements de sécurité entre la zone artisanale située sur la commune de Taussac en bordure des RD 904 et RD13 et l'entrée d'agglomération de Mur de Barrez et autorise Monsieur le Maire à réaliser cette opération.

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) - exercice 2021 – Aménagement et Rectification de la Voie Communale de PEYRAT à Taussac

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune peut prétendre à une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour l'aménagement et rectification de la voie communale de Peyrat.

En effet, cette voie supporte un trafic relativement important notamment agricole afin de pouvoir desservir plusieurs exploitations. Les caractéristiques géométriques de la voie actuelle ne permettent plus de circuler en sécurité. C'est pour cela que la Commune de Taussac souhaite élargir cette voie.

Les travaux consisteront en la réalisation de terrassement, élargissement avec création d'une poutre de rive et réfection totale de la chaussée avec renforcement en grave émulsion et réalisation d'un nouveau revêtement.

Le coût total des travaux est estimé à **43.235,00 € Hors Taxe.**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	En € Hors Taxes
Travaux	43 235,00
TOTAL	43 235,00

Recette	En €
Fonds d'Etat (DETR) (30%)	12 971,00
Autofinancement (70%)	30 264,00
TOTAL	43 235,00

Les travaux seront réalisés à partir du 3^{ème} trimestre 2021

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet, le devis et le plan de financement, et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches de demandes de subvention et la réalisation des travaux.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Faire-part de naissance

Monsieur le Maire donne lecture du faire-part de naissance de Noé, fils de Gilles MAYNIER et Claire PERRET. Un bon d'achat a été fait à Bébé 9 d'Aurillac d'un montant de 150 €.

➤ Vêtements de travail

De nombreux agents sont amenés à porter des vêtements de travail dans le cadre de leurs activités, en particulier pour les travaux insalubres et salissants. Il leur permet de se protéger des risques auxquels ils sont exposés et également de signer l'image de marque de la collectivité. Cela regroupe les vestes, les pantalons, les combinaisons, les blousons, les gilets,

Jusqu'à présent, les achats d'équipement de travail étaient faits au fur et à mesure du besoin.

Un bon a été fait pour un montant de 250 € T.T.C par agent (Chaussure de sécurité, Botte de sécurité, Pantalon de pluie, Veste de pluie, Pantalon HV, blouson Fluopro)

M. Frédéric PERET a intégré les services techniques depuis le 01 février 2021 suite au départ de Steve CHAUDELET, le 07 janvier 2021, pour cause de mutation à la mairie de Saint-Hippolyte.

➤ Centre d'accueil de Manhaval

1. Manhaval : Internet / téléphonie / télévision

Besoins : mettre en place les services Internet / télévision / téléphonie à la maison de Manhaval.

Situation actuelle :

- Parabole pour raccordement via le satellite Astra.
- Opérateur : Nordnet
- Offre actuelle : Ma ligne Satellite – Service Universel

L'offre actuelle n'inclut que la téléphonie (0974776064).

Facture abonnement de 180,30 € pour Ma Ligne Satellite - Service Universel d'août 2020 à juillet 2021.

Nous pouvons coupler à l'offre Ma Ligne Satellite une offre Internet de 2Go à 15Go pour 36€/mois

Situation envisagée :

Télévision :

Achat d'un décodeur TNT qui sera branché entre le satellite et la télévision. Celui-ci permettra de consulter l'ensemble des chaînes disponibles via la TNT.

Internet :

<p>L'accès à cette offre nécessite un changement de parabole pour se caler sur le satellite Eutelsat. (coût du changement de parabole 399€).</p> <p>Ce forfait permet l'utilisation d'Internet en illimité (émission/réception) sans surcoût.</p>	
---	---

Téléphonie fixe : inclus dans l'offre ci-dessus.

Bilan :

	Téléphonie (€/mois)	Internet (€/mois)	Télévision	Autres	Remarques	Coût total
Situation actuelle	14,97	36	100€ : achat décodeur TNT	Installation box Internet WIFI	Internet limité à 2Go	- 1 ^{ère} année 711,64 € - Années suivantes 61 1,64 €
Situation envisagée	39,90	-	100€ : achat décodeur TNT	399€ achat installation parabole	Internet illimité	- 1 ^{ère} année 977,8 € - Années suivantes 478,8 €

M. Philippe GALTIER responsable de ce dossier, va faire les démarches auprès des gestionnaires pour l'achat d'un décodeur TNT et l'installation d'une parabole.

2. Manhaval : Equipement du centre d'accueil

Achat d'une table et 6 chaises.

Il faut prévoir :

- literie 2.800 € (devis)
- Electroménager (demander devis)
- vaisselle

La commission Tourisme, culture et vie associative, représentée par Christine PLANCHARD va poursuivre leurs démarches.

➤ Déneigement

Une convention de participation d'un auto-entrepreneur aux travaux de déneigement a été établie entre la Commune et M. VALLAT Anthony.

La présente convention est conclue pour une durée de 4 mois à compter de la date de sa signature soit du 28 décembre 2020.

➤ Assainissement de Longuebrousse

Suite à une nouvelle Construction d'une maison d'habitation de M. CHAUZY Pierre et SEBASTIEN Marion, et à une rénovation d'un ancien bâtiment en maison d'habitation de Mme CAVALLIE Inès et LE GRAS Sylvain, les travaux de **raccordement seront** réalisés par la Commune en limite de propriété «réseau d'assainissement collectif».

➤ Boîte à livres

La boîte à livres propose une seconde vie aux livres, revues, BD retirés des fonds de la Bibliothèque.

Le don de livres doit être une façon de partager des ouvrages de qualité avec d'autres lecteurs désireux d'accéder à la culture et aux savoirs.

La Commission des aménagements paysagers, cadre de vie, représentée par Michel MERCADIER va travailler sur ce projet. L'emplacement de cette boîte pourrait être sur la placette, départ du sentier !

➤ Sentier de l'imaginaire « La forêt magique »

M. le Maire vous rappelle qu'il y a une journée prévue, **samedi 06 mars 2021.**

Présence de Mme Nadine VIGNOLO.

- De 9 h à 12 h, état des lieux « départ de la placette »
- De 14 h à 17 h, prévision des travaux, élaboration du planning

➤ Scolaire

Un conseil d'école a eu lieu, jeudi 18 février 2021.

Effectif : 15 élèves

Année scolaire 2021-2022 : 1 départ, aucune rentrée

Année scolaire 2022-2023 : 2 départs, 5 ou 6 rentrées

▪ **Appel à projet pour un socle numérique pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires. « courrier de l'inspection »**

Suite à ce projet, le maître nous a communiqué les besoins : 2 ordinateurs, 1 PC portable, 1 vidéoprojecteur.

Un devis sera demandé auprès de M. Mickaël BESSON « PULSAT » à Mur-de-Barrez

Dans le cadre du plan de relance la subvention de l'Etat couvre 70 % si toutefois notre dossier est retenu.

Une subvention sera demandée auprès du Crédit Agricole.

Les dossiers doivent être renseignés avant le 31 mars 2021.

Dossier suivi par Mrs Julien CHAPELLE et Philippe GALTIER.

➤ Musée des métiers d'autrefois de Camille DANGLES

M. Michel MERCADIER informe que Mme CAMPION, fille de Camille DANGLES recherche un local pour entreposer tous les objets et outils en bois.

Cette exposition est actuellement au jardin de Marie à Mur-de-Barrez.